

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal

Séance du mois de janvier

CANTON DE SAINT VIT

L'an deux mille vingt et un, le 25 janvier à 20 h 30

Date de convocation :

19 janvier 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Date d'affichage :

28 janvier 2021

Secrétaires : Anne BIHR, adjoint assistée de Patricia VALLY

**Nombre de conseillers
en exercice :**
26

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Arnaud BOVIGNY, Sophie CHARRIERE, Laurence CORNIER, Martine COMPANT, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Jeanine VIENNET, Arnaud VERDENET.

N°2021-01-007

Objet de la délibération :

Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Absents excusés : SIZINE Réjane

Résultat du vote

Procurations : Stéphane PRETRE à Laurence CORNIER
Valérie BORDY à Arnaud BOVIGNY
Carlos FONTINHA à Pascal ROUTHIER

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, l'assemblée peut délibérer valablement.

Nombres de conseillers :
En exercice : 26
Présents : 22
Représentés : 3
Absents : 1

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 16 décembre. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que dans la continuité de la délibération n° 1 du 16 décembre 2020 qui autorisait l'engagement d'une procédure de passation du marché public de maîtrise d'œuvre, de recourir à un jury de concours dans le cadre du projet « nouveau pôle scolaire », ainsi que de signer le marché de maîtrise d'œuvre, il convient de déposer une

demande de subvention, ce projet étant éligible aux aides de l'état (Dotation de Soutien à l'investissement local)

Le coût total estimatif s'élève à 7 895 519 € HT

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- DSIL	27 %	2 131 790 €
- Département	plafond	250 000 €
- Région (étude)	plafond	100 000 €
- Région (travaux)	plafond	400 000 €
- SYDED (chaufferie) 25 % (base éligible 150 000 €)		37 500 €
- SYDED (photovoltaïque) 25 % (base éligible 60 000 €)		15 000 €
- CAF (périscolaire)	0.7 %	51 333 €

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global, le plan de financement ainsi que le montant de la subvention sollicitée
- La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à adopter le plan de financement exposé ci-dessus**
- ✓ **Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).**

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be the signature of the Mayor, is written over the stamp and extends to the right.